FO Fonction Publique de la REUNION
81, rue Labourdonnais - 97400 St Denis
Tél. : 06 92 32 11 93 - Email : fofp974@gmail.com

LU DANS LA PRESSE

Les Échos du 20 juillet 2021

Alerte sur le coût de l'assurance santé pour les fonctionnaires retraités

Pour les mutuelles de fonctionnaires, la réforme de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique entrant progressivement en vigueur l'an prochain pourrait se traduire par des augmentations de « cotisations exponentielles ».

Les mutuelles de fonctionnaires agitent le chiffon rouge. La réforme de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique dont les modalités sont en train d'être négociées entre l'État et les syndicats pourrait faire exploser le coût de l'assurance santé pour les fonctionnaires retraités, préviennent-elles.

Les fonctionnaires retraités se « verront imposer des augmentations de cotisations exponentielles au fur et à mesure de la montée en âge », a alerté la Mutualité fonction publique (MFP), une union de 18 mutuelles ou unions de mutuelles de fonctionnaires dans un communiqué publié la semaine dernière.

Gain de pouvoir d'achat

La réforme prévoit que l'État prenne en charge, à partir de 2024, au moins 50 % du coût de la complémentaire santé de ses quelque 2,5 millions d'agents.

Devant aussi être décliné dans les hôpitaux et les collectivités, le chantier rebat les cartes du marché. Il pourrait remettre en cause les positions historiques et les équilibres des mutuelles.

Celles-ci ne contestent pas le bien-fondé de la réforme. Certes « les jeunes fonctionnaires gagneront en pouvoir d'achat avec la participation financière de leurs employeurs », reconnaît La Mutualité fonction publique.

Mais ce gain, « ils le perdront à l'âge de la retraite », si la réforme met à bas le système de « solidarité » existant aujourd'hui entre les fonctionnaires actifs et les retraités ayant des dépenses de soins plus élevées.

« Nulle part ailleurs »

« Dans le secteur privé, [le] passage à la retraite est synonyme d'une augmentation des cotisations qui peut atteindre 50 %. Ce n'est pas le cas dans le système mutualiste où la cotisation peut même baisser puisqu'elle est proportionnelle à la pension », a déclaré l'ancien président de la Mutuelle de l'éducation nationale, MGEN, Roland Berthilier,dans une tribune publiée par « Libération » en juin.

Aujourd'hui « tout le système est orienté pour que les retraités payent moins cher que ce qu'ils devraient payer au moment du passage à la retraite », confirme Audrey Berling-Eeckhout, directrice au sein du cabinet de conseil Opus Line/Accenture.

« Cela n'existe nulle part ailleurs », poursuit-elle. « Si on décorrèle la couverture des actifs de la couverture des retraités, les retraités des ministères vont se retrouver soit avec un régime très déséquilibré, soit avec un risque d'augmentations de cotisations extrêmement importantes ».

« Principe clé »

« Il faut inclure les retraités dans la négociation, pour éviter que la solidarité ne joue qu'entre actifs, sinon l'accès aux soins des retraités s'en ressentira », défend aussi Stéphane Junique, le président du groupe VYV, représenté à la Mutualité fonction publique.
Celle-ci demande à la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, « des réponses précises » sur les couvertures des retraités après la réforme.
Au cabinet de l'intéressée, on temporise en insistant sur le fait que la « solidarité » est un « principe clé », inscrit dans l'ordonnance de février cadrant la réforme et que sa mise en musique sera précisée au fil des négociations avec les syndicats de fonctionnaires lancées en juin.